

Paul Barril libéré sous caution

L'ancien gendarme était incarcéré depuis la fin décembre dans le cadre de l'enquête sur le cercle de jeux Concorde qui serait impliqué dans des opérations de blanchiment d'argent.

Ségolène de Larquier (avec agences)



Le capitaine Paul Barril, dans les locaux de la Direction interregionale de la police judiciaire de Marseille, le 1er décembre 2007 © CHRISTOPHE MORIN / MAXPPP

Imprimez Réagissez Classez

L'ex-gendarme Paul Barril, écroué depuis le 24 décembre à Marseille dans l'affaire du cercle de jeux parisien Concorde, a été remis en liberté jeudi matin après le versement d'une caution de 10 000 euros. Il avait été mis en examen pour

association de malfaiteurs "en vue de la commission d'extorsion en bande organisée, en vue de la commission d'assassinats et en vue de la commission de corruption", sur la base d'écoutes téléphoniques.

L'ancien numéro deux du Groupe d'intervention de la gendarmerie nationale (GIGN), reconverti dans la sécurité privée, est soupçonné d'avoir joué un rôle d'intermédiaire entre les différents acteurs du cercle de jeux. Selon les enquêteurs, le Concorde aurait servi de couverture à un vaste réseau de recyclage d'argent sale. Rouvert fin 2006 à l'initiative du banquier suisse François Rouge, des clans mafieux s'étaient rapidement affrontés pour en prendre le contrôle.

Douze personnes mises en examen

"Je suis satisfaite de voir que la vérité reprend le dessus. L'absence d'implication frauduleuse de M. Barril est en train d'émerger", a affirmé mardi son avocate, Me Sophie Jonquet, apprenant la décision de remettre en liberté Paul Barril. Selon cette dernière, l'ancien capitaine, âgé de 61 ans, a reconnu lors d'une confrontation le 17 janvier, avoir rencontré François Rouge, en quête de conseils pour préserver ses intérêts dans le cercle et de lui avoir ensuite présenté Olivier Bazin. Mais son implication dans l'affaire s'arrête là, avait-elle précisé.

Mercredi après-midi, un autre détenu dans ce dossier, Olivier Bazin, avait été remis en liberté contre une caution de 30 000 euros. Douze personnes, dont Roland Cassone, présenté par la police comme une figure du banditisme marseillais, et François Rouge, ont déjà été mises en examen dans l'affaire.

2 COMMENTAIRE(S)

patrick **Sainte Paulette priez pour nous** jeudi 24 janvier | 19:05

La République serait-elle toujours à l'écoute de Barril ?

Observation **Les "intouchables"** jeudi 24 janvier | 18:22

Nul doute que le capitaine Barril s'en tirera très bien : il connaît tant de secrets sur tout le monde que, coupable ou innocent, il saura tenir tout le monde en respect. Il retrouvera vite calme et sérénité.

Votre commentaire

Titre (obligatoire)

Texte (obligatoire)

Nom (obligatoire)

E-mail (obligatoire)

M'alerter lors de la publication de ma réaction.

Envoyer votre commentaire

Conditions d'utilisation

Les commentaires sont envoyés par les internautes et ne sont pas rédigés par la rédaction du Point.

Au Mali avec le peuple dogon

L'Afrique offre au voyageur un dépaysement de chaque instant, même dans les pays francophones.

1 2 3 4 5